

Séance extraordinaire du 12 mars 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 12 mars 2018, à 8 h, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Sylvain Lavoie Luc Maltais
 Lévis Duchesne Evans Potvin
 Richard Lapointe
Est absent : Martin Voyer

Sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
 Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

A 8 h, M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. 76.03.2018 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement n° 231-2018 relatif à un emprunt dans le cadre de la Programmation de travaux présentés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et abrogeant le Règlement n° 217-2017
4. Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes – politique d'intervention en matière de développement économique
5. Révision politique d'intervention en matière de développement économique
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 77.03.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 231-2018 RELATIF À UN EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX PRÉSENTÉS AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 217-2017

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'adopter le Règlement n° 231-2018 relatif à un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$ dans le cadre de la programmation de travaux présentés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et abrogeant le règlement n° 217-2017.

Adoptée à l'unanimité

4. 78.03.2018 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES – POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Evans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Messieurs André Martin et Denis Allard	2 500 \$
--	----------

Adoptée à l'unanimité

5. 79.03.2018 RÉVISION POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant la complexité et l'augmentation des demandes d'aide financière de toute nature en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique;

Considérant que le comité administration et développement, lors d'une rencontre tenue le 6 mars 2018, recommande de modifier la politique d'intervention en matière de développement économique adoptée le 4 février 2013 afin d'y inclure une grille d'analyse permettant d'évaluer les demandes sur la base de certains critères.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Evans Potvin:

D'autoriser le comité administration et développement à réviser la politique d'intervention en matière de développement économique et de suspendre l'analyse des demandes d'aide financière déposées entre le 12 mars 2018 et le 7 mai 2018, date à laquelle la modification de la politique entrera en vigueur. Les demandes déposées lors de cette période seront analysées en fonction de la nouvelle politique.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier